Commune de PETIT-BORNAND

Legende

Réglementation des zones

- Risque fort
- Risque modéré
- Sans risque prévisible

Identification des zones

- Réglements applicables
- 17A — Numéro de zone
- Limite périmètre réglementaire
- Secteurs

Le document opposable est le dossier de P.P.R. approuvé par arrêté préfectoral du 05/03/1997.
Il est consultable en mairie et en préfecture.
Ce document est imprimable à l'echelle 1/5 000.

DDT74/SAR/CPR